

- C O M M U N E D' O R S A Y -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juin 2008

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Etaient présents : Monsieur David Ros, maire, président, Madame Marie-Pierre Digard, Monsieur Jean-François Dormont (pour les points 2008-96 à 2008-102 et 2008-105 à 2008-112), Madame Catherine Gimat, Messieurs Joël Eymard, David Saussol, Mademoiselle Ariane Wachthausen, Monsieur François Rousseau, Madame Michèle Viala, adjoints – Messieurs Jean-Christophe Péral, Jean-Michel Cour, Madame Elisabeth Delamoye, Monsieur Frédéric Henriot, Madame Mireille Ramos, Messieurs Didier Missenard, Louis Dutey, Mesdames Eliane Sauteron, Sabine Ouhayoun, Monsieur Ludovic Grousset (pour les points 2008-96 à 2008-102 et 2008-105 à 2008-112), Madame Claude Thomas-Collombier (pour les points 2008-96 à 2008-102 et 2008-105 à 2008-112), Monsieur Stanislas Halphen (pour les points 2008-96 à 2008-102 et 2008-105 à 2008-112), Madame Yann Dumas-Pilhou, Monsieur Benjamin Lucas-Leclin, Madame Dominique Denis (pour les points 2008-93, 94, 95 et 103, 104), Monsieur Christophe Olle, Madame Simone Parvez, Monsieur Guy Aumette.

Absents excusés représentés :

Monsieur Jean-François Dormont	pouvoir à Monsieur Joël Eymard (pour les points 2008-93, 94, 95 et 103, 104)
Madame Agnès Foucher	pouvoir à Madame Elisabeth Delamoye
Madame Chantal de Moreira	pouvoir à Monsieur David Saussol
Monsieur Ludovic Grousset	pouvoir à Monsieur David Ros (pour les points 2008-93, 94, 95 et 103, 104)
Madame Claude Thomas-Collombier	pouvoir à Madame Marie-Pierre Digard (pour les points 2008-93, 94, 95 et 103, 104)
Monsieur Stanislas Halphen	pouvoir à Monsieur Frédéric Henriot (pour les points 2008-93, 94, 95 et 103, 104)
Monsieur Alexis Foret	pouvoir à Monsieur François Rousseau
Madame Marie-Hélène Aubry	pouvoir à Madame Simone Parvez
Madame Dominique Denis	pouvoir à Monsieur Christophe Olle (pour les points 2008-96 à 102 et 105 à 112)
Monsieur Jérôme Vitry	pouvoir à Monsieur Guy Aumette
Madame Elisabeth Liddiard	pouvoir à Monsieur Benjamin Lucas-Leclin

Madame Marie-Pierre Digard est désignée, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 AVRIL 2008

Le procès-verbal de la séance du 15 avril 2008 est approuvé à l'unanimité des présents.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 MAI 2008

Le procès-verbal de la séance du 21 mai 2008 est approuvé à l'unanimité des présents.

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

- **Adoption** d'un contrat relatif à la maintenance de l'ascenseur de l'hôtel de ville
- **Adoption** d'un avenant n°4 au marché relatif à la vérification des installations de gaz et d'électricité des bâtiments communaux
- **Adoption** d'un marché relatif à la mise en conformité électrique courants forts et faibles de l'ensemble de l'appartement du 1^{er} étage de la crèche « Le petit Prince » dédié à un espace multi-accueil
- **Convention** de formation passée avec la société SOCOTEC
- **Contrat** avec la compagnie Clair de Lune pour la représentation d'un spectacle intitulé « Momo le corbeau » pour les enfants de la crèche la Farandole à Orsay
- **Contrat** avec la compagnie les 3 Chardons pour six représentations d'un spectacle intitulé « Anga, fils du feu » pour les enfants des écoles maternelles d'Orsay
- **Convention** avec la compagnie « Imagin'action – Compagnie du regard » pour les enfants de l'école élémentaire du Guichet
- **Contrat** avec la compagnie des Herbes folles pour sept représentations d'un spectacle intitulé « Mais où sont passées les herbes folles » dans le cadre de la Semaine de la famille 2008
- **Cessation** de fonctions de Madame Mélanie SICHLER, préposée de la régie de recettes auprès du service scolaire et périscolaire
- **Régie** de recettes auprès du service scolaire et périscolaire – Nomination d'un préposé
- **Contrat** avec le CCDM (centre de création et de diffusion musicales) pour la représentation d'un spectacle intitulé « Voyage au pays des lumières » pour les enfants de la crèche municipale du Parc à Orsay
- **Adoption** d'un avenant au marché relatif au fleurissement hors sol
- **Convention** avec la société DEPANNAGE 3J à Chilly-Mazarin pour la prise en charge des frais d'enlèvement des véhicules en stationnement abusif
- **Convention** de mise à disposition à titre gratuit de deux bureaux situés à la Maison des associations, au profit de l'association «Club Orcéen pour la promotion de l'informatique»
- **Mission** d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'instruction des demandes d'occupation du sol (permis de construire – permis de démolir – déclaration de travaux – autorisation de lotir)

2008-93 - DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE - COMPLEMENT

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Rétablit** l'alinéa 2 de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et délègue au maire la faculté de :

2° Fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal et qui présentent un caractère occasionnel, dans la limite de 100 € l'unité.

- **Dit** que les autres pouvoirs précédemment délégués au maire par l'assemblée délibérante demeurent inchangés.

2008-94 - DESIGNATIONS DIVERSES - COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DE LA COOPERATION INTERNATIONALE ET DES RELATIONS AVEC L'UNIVERSITE : DESIGNATION DES MEMBRES EXTERIEURS

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Désigne** les 6 membres extérieurs au sein de cette commission :

Membres extérieurs pour la coopération internationale	Membres extérieurs pour les relations avec l'université
M. Bernard Jeannest – président du comité de jumelage	M. Yves Caristan - CEA
M. Jean-Louis Boy Marcotte – Association Dogondoutchi	M. Philippe Masson - Faculté
M. Albert Da Silva - ACPU	Mme Michèle Saumon - CNRS

La composition de la commission extra-municipale de la coopération internationale et des relations avec l'université est la suivante :

En qualité de membres du conseil municipal :

- M. David Ros
- M. Jean-François Dormont
- M. Joël Eymard
- Mme Catherine Gimat
- M. Ludovic Grousset
- Mme Claude Thomas-Collombier
- Mme Michèle Viala
- Mlle Ariane Wachthausen
- M. David Saussol
- Mme Simone Parvez
- M. Benjamin Lucas-Leclin
- Mme Elisabeth Liddiard

En qualité de personnalités extérieures

- M. Bernard Jeannest
- M. Jean-Louis Boy Marcotte
- M. Albert Da Silva
- M. Yves Caristan
- M. Philippe Masson
- Mme Michèle Saumon

2008-95 - INTERCOMMUNALITE - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PLATEAU DE SACLAY – BIBLIOTHEQUES – CONVENTION DE REPRISE DE DETTE AFFERENTE AU MOBILIER ET MATERIEL

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Approuve** les termes de la convention de la CAPS pour la reprise de dette au matériel et mobilier des bibliothèques.
- **Autorise** le maire à signer la dite convention.

2008-96 - FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE D'ORSAY 2007 - BUDGET COMMUNE

Le conseil municipal, par 8 voix pour (M. Cour, Mme Delamoye, M. Dutey, M. Halphen, M. Lucas-Leclin, M. Vitry, Mme Liddiard, M. Aumette,) 4 voix contre (M. Dormont, Mme Gimat, Mme Foucher, Mme Thomas-Collombier), 20 abstentions, un membre ne participant pas au vote (Mme Aubry) :

- **Constate** pour la comptabilité principale de la commune les identités de valeurs avec le compte de gestion.
- **Adopte** le compte administratif de l'exercice 2007 arrêté comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	CA 2007
011 Charges à caractère général	5 392 950,73 €
012 Charges de personnel	12 356 737,81 €
014 Atténuation de produits	179 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	1 636 525,45 €
Sous total des dépenses de gestion	19 565 213,99 €
66 Charges financières	1 356 336,98 €
67 Charges exceptionnelles	75 999,47 €
Sous total des dépenses réelles	20 997 550,44 €
042 Opérations d'ordre transferts entres sections	686 835,07 €
Sous total des dépenses d'ordre de fonctionnement	686 835,07 €
Total dépenses de fonctionnement	21 684 385,51 €

Recettes de fonctionnement	CA 2007
013 Atténuation de charges	260 997,79 €
70 Produits de gestion courante	2 949 007,97 €
73 Impôts et taxes	14 654 634,50 €
74 Dotations subventions et participations	3 871 651,78 €
75 Autres produits de gestion courante	340 674,62 €
Sous total des recettes de gestion	22 076 966,66 €
76 Produits financiers	205 033,39 €
77 Produits exceptionnels	202 298,20 €
Sous total des recettes réelles	22 484 298,25 €
042 Opérations d'ordre transferts entre sections	315 354,10 €
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €
Sous total opérations d'ordre	315 354,10 €
Total recettes de fonctionnement	22 799 652,35 €

Résultat de l'exercice de la section fonctionnement : 1 115 266.84 €
 Excédent de fonctionnement reporté : 1 050 619.19 €
 Résultat de clôture section fonctionnement 2007 : 2 165 886.03 €

Section investissement

Dépenses d'investissement		CA 2007
20	Immobilisations incorporelles	70 864,52 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	6 088 083,89 €
23	Immobilisations en cours	3 996 000,55 €
Sous total dépenses d'équipement		10 154 948,96 €
10	Dotations et fonds de réserve	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 623 408,31 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	24 568,32 €
Sous total des dépenses financières		1 647 976,63 €
040	Opérations d'ordre transferts entre sections	315 354,10 €
041	Opérations patrimoniales	3 219 110,67 €
Sous total dépenses d'investissement		3 534 464,77 €
Résultat d'investissement reporté		3 392 021,85 €
Total dépenses d'investissement		18 729 412,21 €

Recettes d'investissement		CA 2007
10	Dotations fonds divers et réserves	905 986,37 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	2 411 616,94 €
13	Subventions d'investissement reçues	3 741 731,26 €
16	Emprunts et dettes assimilées	5 470 035,22 €
024	Produit de cession	- €
27	Autres immobilisations financières	345 814,07 €
45	Opérations pour compte de tiers	25 572,96 €
Sous total des recettes réelles		12 900 756,82 €
040	Opérations d'ordre transferts entre sections	686 835,07 €
041	Opérations patrimoniales	3 219 110,67 €
Total recettes d'investissement		16 806 702,56 €

Résultat de l'exercice de la section investissement : - 1 469 312,20 €
 Déficit d'investissement reporté : - 3 392 021,85 €
 Résultat de clôture section investissement 2007 : - 1 922 709,65 €

- **Approuve** les restes à réaliser en dépenses pour 346 096,25 €, en recettes pour 422 575,15 €.
- **Approuve** l'affectation définitive pour un montant de 1 846 230,75 € du résultat excédentaire de la section de fonctionnement 2007 en section investissement.

2008-97 - FINANCES - COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE D'ORSAY 2007 - BUDGET COMMUNE

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Constate** la stricte concordance entre le compte de gestion de l'année 2007 et le compte administratif 2007 de la commune au niveau des résultats :

Section	Résultat de clôture 2006	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2007	Résultat de clôture 2007
Fonctionnement	3 462 236,13 €	2 411 616,94 €	1 115 266,84 €	2 165 886,03 €
Investissement	-3 392 021,85 €		1 469 312,20 €	-1 922 709,65 €
Total	70 214,28 €	2 411 616,94 €	2 584 579,04 €	243 176,38 €

- **Prend note** que suite à une réimputation de frais d'études suivis de travaux prise en compte dans la comptabilité de la commune et non prise en compte dans la comptabilité du trésorier, les chapitres 20 et 23 sont arrêtés comme indiqué dans le tableau ci-dessous dans les comptes de la commune et dans les comptes de la trésorerie :

Chapitre	Montant commune	Montant trésorerie	Ecart
20	70 864,52 €	72 048,56 €	1 184,04 €
23	4 483 374,71 €	4 482 190,67 €	1 184,04 €

La régularisation de ces comptes sera effectuée par la trésorerie au cours de l'exercice 2008.

2008-98 - FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE D'ORSAY 2007 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, un membre ne participant pas au vote (Mme Aubry) :

- **Adopte** le compte administratif de l'exercice 2007 arrêté comme suit et dont les écritures sont identiques à celles du compte de gestion.
- **Approuve** les restes à réaliser en recettes pour 54 402,10 € et les restes à réaliser en dépenses pour 1 775,79 €.
- **Approuve** l'affectation définitive pour un montant de 90 120,31 € du résultat excédentaire de la section d'exploitation 2007 en section investissement.

Compte administratif 2007 (en euros HT)

Exploitation Dépenses	937 889,36	Investissement Dépenses	2 454 001,84
Dépenses réelles	653 870,61	Dépenses réelles	1 074 398,33
011 Charges à caractère général	266 832,18	16 Emprunts et dettes assimilés	141 517,05
012 Charges de personnel	179 125,10	23 Immobilisations en cours	932 881,28
65 Autres charges de gestion courante			
66 Charges financières	107 688,25		
67 Charges exceptionnelles	100 225,08		
Dépenses d'ordre	284 018,75	Dépenses d'ordre	1 379 603,51
66 ICNE	18 888,67	13 Immobilisations en cours	56 928,92
68 Dotations aux amortissements	265 130,08	16 Emprunts et dettes assimilées	1 322 674,59
Exploitation Recettes	982 375,95	Investissement Recettes	3 331 550,97
Recettes réelles	902 774,44	Recettes réelles	1 747 530,22
70 Produits de gestion courante	901 997,04	10 Dotations, fonds divers et rés.	1 074 223,46
77 Produits exceptionnels	777,40	16 Emprunts et dettes assimilées	300 000,00
		13 Subventions	373 306,76
Recettes d'ordre	79 601,51	Recettes d'ordre	1 584 020,75
66 Charges financières	22 672,59	16 Emprunts et dettes assimilées	1 318 890,67
77 Produits exceptionnels	56 928,92	28 Amortissement des immo.	265 130,08
Excédent d'exploitation	44 486,59	Excédent d'investissement	877 549,13
Excédent antérieur reporté	379 146,87	Déficit antérieur reporté	-1 001 407,08
Résultat de clôture section exploit.	423 633,46	Résultat de clôture section invest.	-123 857,95

2008-99 - FINANCES - COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE D'ORSAY 2007 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Adopte** le compte de gestion de l'année 2007 du trésorier principal arrêté comme suit et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif 2007.

Section	Résultat de clôture 2006	Affectation des résultats 2006	Résultat d'exécution 2007	Résultat de clôture 2007
Exploitation	1 152 439,17 €		44 486,59 €	423 633,46 €
Investissement	-1 001 407,08 €	773 292,30 €	877 549,13 €	-123 857,95 €
Total	151 032,09 €	773 292,30 €	922 035,72 €	299 775,51 €

2008-100 – FINANCES – NOUVELLE TARIFICATION DES PRESTATIONS MUNICIPALES

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Approuve** la mise en place d'un nouveau mode de tarification pour les prestations municipales.

Ce système s'appliquera aux prestations des services suivants :

- Scolaire : restauration scolaire, centre de loisirs maternels, études, accueil préscolaire,
- Sports : centre municipal d'initiation sportive,
- Jeunesse : tarifs des sorties et des séjours,

Il concernera également le CESFO et l'Ecole Nationale de Musique et de Danse de la vallée de Chevreuse.

- **Fixe** comme suit le mode de calcul du tarif applicable :

1) Le tarif à payer est défini par la formule suivante :

Tarif = Tarif minimum + taux de progressivité x (quotient de la famille concernée - quotient familial minimum)

2) Le taux de progressivité est déterminé à partir de la formule suivante :

Taux de progressivité = (tarif maximum - tarif minimum) / (quotient familial maximum - quotient familial minimum)

- Ce taux définira le rythme de la progression des tarifs en fonction des revenus .

Les quotients familiaux minimum et maximum ainsi que les prix minimum et maximum pour chaque activité seront fixés par délibération du conseil municipal.

Pour certaines prestations, et afin de tenir compte du dispositif actuel, il pourra être nécessaire de recourir à deux segments de droite successifs, et donc de définir deux taux de progressivité.

- **Précise** que ce mode de tarification entrera en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2008.

2008-101 - FINANCES - TARIFS : RESTAURATION SCOLAIRE, PERI-SCOLAIRE, CENTRE MUNICIPAL D'INITIATION SPORTIVE (CMIS)

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Décide** l'application des nouveaux tarifs tels que présentés dans le tableau ci-joint, pour l'ensemble des prestations des services :
 - o scolaire : restauration scolaire, centres de loisirs maternels, études et accueils pré-scolaires,
 - o sports : centre municipal d'initiation sportive (forfait annuel)
- **Précise** que ces nouveaux tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} septembre 2008.

	Tarif					Quotient		
	minimum	intermédiaire	maximum	extérieur	occasionnel	minimum	intermédiaire	maximum
Restauration scolaire	0,72 €	4,20 €	6,60 €	7,00 €		200 €	750 €	2 300 €
CLM journée	3,00 €		31,76 €	38,00 €		200 €		2 300 €
CLM demi-journée	1,58 €		15,88 €	19,00 €		200 €		2 300 €
CLM soir	0,64 €		6,49 €	7,80 €		200 €		2 300 €
CLM matin	0,28 €		2,88 €	3,50 €		200 €		2 300 €
Cesfo journée	4,90 €	22,30 €	38,80 €			200 €	750 €	1 883 €
Cesfo demi-journée	3,00 €	10,15 €	19,79 €			200 €	750 €	1 883 €
FORFAIT MENSUEL								
Accueil pré-scolaire	10,90 €		18,16 €	19,20 €	3,00 €	200 €		2 300 €
Etude du soir 1er enfant	20,00 €		27,34 €	28,40 €	5,00 €	200 €		2 300 €
Etude du soir 2ème enfant	16,80 €	38,80 €	22,34 €	23,40 €		200 €		2 300 €
FORFAIT ANNUEL CMIS	22,00 €		39,77 €	40,80 €		200 €		2 300 €

2008-102 - FINANCES - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – COMPLEMENT

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Décide** d'affecter une subvention de 500 € au profit de l'association APHU.
- **Décide** d'affecter une subvention complémentaire de 250 € au profit de la coopérative de l'école maternelle de Maillecourt, portant la subvention attribuée à cette association à 1 000 € pour l'exercice 2008.
- **Décide** d'affecter une subvention complémentaire de 60 € au profit de la Peep Guichet – Maillecourt – Alain-Fournier, portant la subvention attribuée à cette association à 180 € pour l'exercice 2008.
- **Décide** d'affecter une subvention complémentaire de 60 € au profit de la FCPE groupe scolaire du Centre, portant la subvention attribuée à cette association à 120 € pour l'exercice 2008.
- **Décide** d'affecter une subvention complémentaire de 60 € au profit de la FCPE école de Mondétour, portant la subvention attribuée à cette association à 120 € pour l'exercice 2008.
- **Décide** d'affecter une subvention complémentaire de 60 € au profit de la FCPE le Guichet Maillecourt, portant la subvention attribuée à cette association à 120 € pour l'exercice 2008.
- **Décide** d'affecter une subvention exceptionnelle de 600 € au profit des Amis de l'Orgue d'Orsay.
- **Décide** de rapporter le vote de la subvention de 650 € attribuée à l'A.D.P.C. et d'attribuer ce montant à l'ADES.
- **Décide** d'affecter une subvention de 700 € au profit du foyer socio-éducatif du collège Alexandre Fleming.
- **Décide** d'affecter une subvention de 300 € au profit de l'association sportive du collège Alexandre Fleming.

- **Dit** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget primitif 2008 de la commune au compte 6574.

2008-103 - PERSONNEL COMMUNAL - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Approuve** la mise à jour du tableau des effectifs des agents titulaires et non titulaires, qui tient compte des modifications liées à :
 - 2 créations de poste
 - 3 nominations stagiaires
 - 2 recrutements sur postes budgétaires
- **Dit** que les dépenses correspondant à ces modifications figurent au budget principal.

2008-104 - PERSONNEL COMMUNAL - EXERCICE DU DROIT A LA FORMATION DES ELUS

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Précise** que chaque élu pourra bénéficier, pour la durée de son mandat, du droit à la formation, à la condition que l'organisme de formation soit agréé par le ministère de l'Intérieur.
- **Précise** que le montant des dépenses totales sera plafonné à 20% du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la collectivité.
- **Dit** que chaque année, un débat aura lieu au vu du tableau récapitulatif des formations suivies, annexé au compte administratif.

2008-105 - URBANISME - PLAN LOCAL D'URBANISME

Le conseil municipal, par 26 voix pour, 5 voix contre (Mme Aubry, M. Lucas-Leclin, Mme Denis, Mme Liddiard, Mme Parvez), 1 abstention (M. Ollé), un membre ne participant pas au vote (M. Vitry) :

- **Prescrit** l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme.
- **Dit** que l'élaboration porte sur l'intégralité du territoire de la commune conformément à l'article L123-1 du code de l'urbanisme.
- **Dit** que la concertation sera mise en place selon les modalités suivantes :
 - o Dès publication de la présente délibération et pendant toute la durée de la concertation, un cahier destiné à recueillir les observations et propositions sera mis à disposition du public ;
 - o Des articles seront régulièrement publiés dans le bulletin municipal ;
 - o Une présentation publique suivie d'un débat sur le projet sera organisée dans chaque secteur de la ville.
- **Décide** d'associer les services de l'Etat à l'élaboration du projet de PLU conformément à l'article L123-7 du code de l'urbanisme.
- **Autorise** le maire à signer tout contrat, avenant ou convention de prestations de services concernant l'élaboration du PLU.
- **Sollicite** de l'Etat, conformément à l'article L121-7 du code de l'urbanisme qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les dépenses nécessaires à l'élaboration du PLU.
- **Dit** que les crédits destinés au financement des dépenses afférents à l'élaboration du PLU seront inscrits au budget de l'exercice considéré.

Conformément à l'article R123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un délai d'un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

2008-106 - URBANISME - BILAN DE LA POLITIQUE FONCIERE ET IMMOBILIERE DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2007

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Prend acte** du bilan relatif aux acquisitions et aux cessions foncières et immobilières, réalisées par la commune au cours de l'exercice budgétaire 2007 et qui recouvrent des actions et opérations décidées par le conseil municipal afin d'assurer une bonne gestion du patrimoine de la commune :
 - ✓ Cession le 9 janvier 2007 au prix d'un euro symbolique à Monsieur QUINTIN Thierry et à Mademoiselle DELOUIS Emmanuelle d'une parcelle de terrain sise 16 rue Florian, cadastrée AI n° 611, d'une superficie de 16 m² (délibération n°2006-107 du conseil municipal du 3 juillet 2006).
 - ✓ Acquisition le 9 janvier 2007 au prix d'un euro symbolique, de trois parcelles de terrain sises route de Montlhéry, cadastrées AO 325, 327, 329, d'une superficie totale de 1163 m², appartenant à la SCI LA VAUCLUSIENNE (délibération n°2001-12 du conseil municipal du 22 octobre 2001).
 - ✓ Cession le 13 février 2007 au prix de 13 700 euros au Département de l'Essonne, de deux parcelles de terrains sises rue Alexander Fleming cadastrées BC 293 et 318 d'une superficie totale de 488 m² (délibération n°2 006-109 du conseil municipal du 3 juillet 2006).

2008-107 - PERISCOLAIRE - PROJET EDUCATIF DES STRUCTURES DE LOISIRS

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Adopte** les termes du projet éducatif des structures de loisirs.
- **Dit** que ce projet éducatif est applicable à compter du 1^{er} septembre 2008, pour la durée du mandat municipal.
- **Autorise** le maire à le signer.

2008-108 - PERISCOLAIRE - PROJET PEDAGOGIQUE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS ELEMENTAIRES

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Adopte** les termes du projet pédagogique.
- **Dit** que ce projet pédagogique n'est applicable que pour la période de vacances du mois de juillet 2008.
- **Autorise** le maire à le signer.

2008-109 - PERISCOLAIRE - PROJETS PEDAGOGIQUES ET DE FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS MATERNELS

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Adopte** les termes des projets pédagogiques propres à chacun des accueils dans les CLM (Maillecourt, Centre et Mondétour) ainsi que le projet de fonctionnement commun aux trois structures.
- **Dit** que ces projets pédagogiques sont applicables à compter du 1^{er} septembre 2008, pour l'année scolaire 2008/2009.
- **Autorise** le maire à les signer.

2008-110 - CULTURE - ETUDE DE DIAGNOSTIC SUR LE DOMAINE DE L'ANCIENNE FERME DU CHATEAU D'ORSAY (GRANDE BOUVECHE) – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Autorise** le maire à solliciter une aide financière au conseil général de l'Essonne, et à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

2008-111 - MOTION – DE SOUTIEN A LA DEMANDE D'EXTENSION DU SERVICE DE SOINS DE L'ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL (ADMR)

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Donne** son total appui à l'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural ADMR Santé+ pour sa demande d'extension du Service de Soins Infirmiers à Domicile, afin de poursuivre son action auprès d'un plus grand nombre d'Orcéens dans des conditions satisfaisantes.

2008-112 - MOTION - DE SOUTIEN A LA RENOVATION DU CAMPUS SCIENTIFIQUE D'ORSAY

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Demande** à Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de consacrer les 3,7 Milliards d'euros de la vente des actions d'EDF à la rénovation des campus universitaires.
- **Demande** que la rénovation du Campus de la Faculté d'Orsay soit considérée comme une priorité et qu'elle ne soit ni oubliée ni retardée au profit de projets nouveaux sur le Plateau de Saclay.
- **Demande** que l'Etat prenne en compte la préservation du cadre de vie exceptionnel du site d'Orsay dans la réhabilitation du patrimoine existant en favorisant notamment les normes de Haute Qualité Environnementale.
- **Demande** que cette réhabilitation s'inscrive dans le projet de loi Grenelle visant à réduire de 40 % les consommations d'énergie et d'au moins 50 % les émissions de gaz à effet de serre du parc des bâtiments existants de l'Etat, dans un délai de dix ans.
- **Affirme** que la rénovation du Campus de la Faculté d'Orsay s'avère urgentissime afin que celle-ci maintienne son rayonnement international.

Monsieur le maire suspend la séance à 22h20 pour laisser la parole au public puis reprend la séance à 22h30 pour répondre aux questions.

La séance est levée à 22 heures 36.

Orsay, le

David ROS
Maire d'Orsay
Vice-président du conseil général de l'Essonne